Cotisations – Collège organismes usager

Organismes du secteur numérique

Nombre de salariés sur la région ⁽¹⁾	Cotisation annuelle standard	Cotisation annuelle organisme affilié ⁽²⁾
Startup (3)	145 €	Gratuit (4) sinon 73 €
< 10	230 €	115 €
10 à 24	465 €	233 €
25 à 50	810 €	405 €
51 à 100	1 400 €	700 €
De 101 à 250	2 200 €	1 100 €
De 251 à 500	4 000 €	2 000 €
501 à 1000	7 250 €	3 625 €
Plus de 1000	14 500 €	7 250 €

Cabinets de recrutement du numérique

Nombre de recruteurs pour les métiers du numérique sur la région ⁽¹⁾	Cotisation annuelle	Prime (5) par recrutement
< 3 pers. équivalent temps plein	120€	150 €
3 à 5 pers. équivalent temps plein	250 €	150 €
6 à 10 pers. équivalent temps plein	500€	150 €
> 10 pers. équivalent temps plein	1 000 €	150 €

Organismes hors secteur numérique

Nombre de salariés exerçant un métier du numérique sur la région ⁽¹⁾	Cotisation annuelle standard	Cotisation annuelle organisme affilié ⁽²⁾
< 10	265 €	133 €
10 à 24	540 €	270 €
25 à 50	940 €	470 €
51 à 100	1 600 €	800€
De 101 à 250	2 550 €	1 275 €
De 251 à 500	4 600 €	2 300 €
501 à 1000	8 350 €	4 175 €
Plus de 1000	16 700 €	8 350 €

- 1) Territoires Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne
- 2) Organisme adhérent à une des structures membres du collège Organisation professionnelle de l'association (voir dans la rubrique Partenaire du site grand-est.numerique-emloi.org
- 3) une startup est une entreprise créée depuis moins de 3 ans au 1 er janvier de l'année en cours, ayant moins de 10 salariés ou un Chiffre d'Affaires < 300 K€
- 4) si la startup a souscrit le pack Startup de Syntec numérique
- 5) Régularisation en fin d'année pour les candidats dont la période d'essai est terminée et le recrutement confirmé